



ASSURANCE CHOMAGE :

UN ACCORD INACCEPTABLE POUR LES INTERMITTENT.ES DU SPECTACLE COMME POUR LE REGIME GENERAL

Sous la pression des mobilisations croissantes dans le spectacle, le patronat a retiré ses menaces les plus provocatrices: pas de durcissement des seuils d'accès pour les artistes et technicien·nes intermittent.es du spectacle, mais refus de l'accord professionnel unanime du 27 octobre . Donc exit la revalorisation à 40€ de l'allocation plancher pour les technicien·nes, la revalorisation en fonction de l'inflation pour les 10.000 artistes et technicien·nes au plancher (bloqué à 44€/ jour pour les artistes et donc 38€ pour les technicien·nes).

Exit les prolongations de droits en cas d'arrêt maladie (ce qui pousse à travailler en étant malade), le correctif permettant l'écoulement des franchises, un vrai droit d'option pour les entrant.es leur permettant d'accéder au régime, la prise en compte des congés paternité (une mesure qui favorise le partage des tâches donc l'égalité femmes/hommes), et plusieurs mesures nécessaires pour corriger des injustices, pourtant sans conséquences financières.

Une baisse de droits importante est programmée au régime général et s'appliquant aux annexes, double peine en conséquence de la réforme des retraites: le recul de 2 ans des mesures pour les « seniors » . En particulier l'âge de maintien de droits sera porté de 62 à 64 ans, deux ans potentiellement sans allocation pour les fins de carrière souvent difficiles, encore plus pour les femmes. Un recul inacceptable car entérinant la privation de ressources des personnes concernées déjà fragilisées.

Medef, CPME, U2P n'ont eu de cesse de casser la logique de négociation séparée, qui les horripile . Ne pas respecter l'accord professionnel, c'est donc torpiller le présent et bloquer toute amélioration des droits maintenant et pendant 4 ans mais aussi pour le futur. Nul doute que Medef et compagnie ont bien l'intention de couler le principe même de négociation spécifique et le principe même des annexes 8 et 10 auxquelles ils vouent une haine féroce et qu'ils veulent toujours voir disparaître.

Les confédérations syndicales doivent respecter les signatures de leurs fédérations unanimes, ce qui sera le cas de la CGT.

Le gouvernement dit « analyser » le texte mis à signature. Non seulement il doit refuser d'entériner les articles qui occasionnent des reculs au régime général, comme le report des bornes d'âge, mais il doit faire respecter et transposer l'accord professionnel, que la ministre de la Culture avait (timidement) salué.

Partout les AG doivent continuer pour organiser les actions nécessaires et obtenir encore mieux qu'un statu quo, à mettre au crédit de celles et ceux qui luttent, mais insuffisant et n'écartant pas les dangers sur l'existence du régime spécifique du régime général !

A PARIS : AG MARDI 14 NOVEMBRE À 18h30

Bourse du Travail, Salle Eugène-Hénaff - 29 boulevard du Temple Paris 3 - M° République

TOUS LES RDVS (actualisation régulière) : [HTTPS://LC.CX/CARTERDVS](https://lc.cx/carterdvs)

RIEN PRÈS DE CHEZ VOUS ? RAPPROCHEZ-VOUS DES SYNDICATS !

Paris, le 11/11/2023